

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11682**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine Sciences, Technologies et Santé, Mention Production Industrielle, Spécialité Techniques nucléaires et radioprotection

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Strasbourg, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités industrielles relevant du secteur nucléaire nécessitent des activités de recherche et développement importantes. L'activité du radio protectionniste est liée aux différents domaines des sciences et techniques nucléaires : métrologie des rayonnements, instrumentation nucléaire, radiochimie, exploitation de centrales nucléaires, radio protection et surveillance de l'environnement, démantèlement d'installations nucléaires, dosimétrie des personnels et des patients en milieu hospitalier. Sa mission est de veiller à la mise en oeuvre et au respect des dispositions garantissant la protection des personnes contre les risques dus à la radioactivité. Il procède notamment à l'analyse radiologique d'échantillons puis assure l'exploitation et la diffusion des résultats. Dans les centrales nucléaires ou les réacteurs de recherche, il intervient lors de certaines opérations telles que le transport, le chargement et le déchargement de matières radioactives, le démantèlement.

Connaissances de base de la physique atomique et nucléaire, de l'interaction rayonnement/matière, de la physique des détecteurs et de la radiochimie.

Acquisition du savoir faire en métrologie des rayonnements, en mesures physiques appliquées aux installations nucléaires et en instrumentation nucléaire (mise en oeuvre et développement).

Rédiger des procédures de vérification et de rectification des installations utilisant des rayonnements ionisants, anticiper les risques et les dysfonctionnements.

Connaître l'anglais technique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le radio protectionniste travaille dans les services recherche et développement d'organismes tels que le commissariat à l'énergie atomique (CEA), dans le secteur industriel (EDF, sociétés intervenant dans le cycle du combustible filiales du groupe AREVA, la production d'instruments de métrologie nucléaire ou utilisant des radioéléments, sociétés spécialisés dans le démantèlement des installations nucléaires), dans le domaine de la recherche fondamentale (CNRS), dans le milieu hospitalier public ou privé, dans des organismes de contrôle (APAVE, IRSN), de conseil ou de formation en radioprotection.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification

Le diplôme est divisé en 6 UE, chaque UE est constituée de plusieurs matières affectées de coefficients (ils sont indiqués entre parenthèses).

- UE1 : Formation nucléaire fondamentale - ECTS : 12

Matières : physique nucléaire appliquée (2,5), physique atomique (2), physique des détecteurs (2), chimie nucléaire (2), travaux pratiques de physique nucléaire (2), oral UE1 (1,5).

- UE2 Technologie nucléaire et radio protection - ECTS : 9

Matières : radioprotection et dosimétrie (3), physique des réacteurs et neutronique (2), électronique nucléaire (1,5), assurance qualité - sûreté nucléaire (1), déchets nucléaires (0,5), projet professionnel personnel (1).

- UE3 : Technologie générale et langues - ECTS : 9

Matières : traitement statistique des données (2), mécanique des fluides (1,5), thermique (1,5), technique du vide (1), anglais technique/CLES (3).

- UE4 : Sciences pour l'ingénieur - ECTS : 9

Matières : informatique industrielle (2), informatique scientifique (1,5), travaux pratiques d'informatique industrielle (2), électronique analogique (2), travaux pratiques d'électronique analogique (1,5).

- UE5 : Projet tuteuré - ECTS : 6

Matières : travaux pratiques de physique nucléaire appliquée, de radioprotection, de physique des réacteurs et de métrologie nucléaire.

- UE6 : Stage - ECTS : 15

Mémoire, soutenance, évaluation du stagiaire.

Validité des composants acquises (Modalités de contrôle des connaissances)

-Admission : une moyenne supérieure à 10/20 aux UE1 à 6 et une moyenne supérieure ou égale à 10 aux UE5+UE6 sont requises.

- Pour la première session, le contrôle des connaissances est continu. Les contrôles écrits sont organisés pendant les modules d'enseignement attribués à chaque matière et en ont la durée(1h30), sauf indication contraire.

-Le projet tuteuré est soumis à un contrôle continu et ne fait pas l'objet d'un examen final.

-Une deuxième session est organisée sous forme de contrôle terminal écrit pour les étudiants qui n'auraient pas validé le diplôme à la première session.

-Le stage obligatoire (16 à 24 semaines) en entreprise contribue pour 25% de l'évaluation.

-Le conseil pédagogique est composé de tous les enseignants et intervenants extérieurs.

-Le jury de diplôme est composé de quatre enseignants dont le responsable de la formation.

Enseignement à distance

-Un cadencement sur 2 ans est proposé.

- Les MCC sont identiques et les contrôles continus sont organisés lors des semaines de présentiel des stagiaires.

Validité des composants acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Commission pédagogique de la mention
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Commission pédagogique de la mention
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Commission pédagogique de la mention
Par expérience dispositif VAE	X		Jury : Président VAE, Responsable VAE, Responsable formation, enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

1990-2000 : Certificat d'Etudes Spécialisées en Techniques Nucléaires et Radioprotection (CES TNRP),

Université Louis Pasteur de Strasbourg, UFR de Sciences Physiques 3-5 rue de l'Université, 67084 Strasbourg Cedex.

- 2000 : habilitation de la Licence Professionnelle TNRP, Université Louis Pasteur de Strasbourg, UFR de Sciences Physiques 3-5 rue de l'Université, 67084 Strasbourg Cedex.

- 2005 : habilitation de la Licence Professionnelle TNRP dans le cadre du LMD pour 4 ans.